

Annexe 6 – Déclaration de rattachement a un parti ou un groupement politique en vue de bénéficier du dispositif de financement public prévu par la loi de 1988

Le formulaire de rattachement des candidats, qui devra être joint à la déclaration de candidature du premier tour de scrutin, sera mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (www.elections.interieur.gouv.fr, rubrique « Les scrutins », « Elections législatives », « Je suis candidat », au plus tard le 16 juin 2024. La présente annexe ne constitue qu'un modèle qui sera complété avec la liste des partis et groupements politiques ayant déposé une demande en vue de bénéficier de la première fraction de l'aide publique et figurant sur la liste établie par arrêté du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer publié au Journal officiel (cf. point 6. du mémento aux candidats).

Je, soussigné (e), Madame - Monsieur³⁸

NOM :

Prénom(s) :,

candidat(e) dans la circonscription du département ou de la collectivité de

.....,

déclare me rattacher, pour la répartition de l'aide publique prévue à l'article 9 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, au parti ou groupement politique suivant³⁹ :

<input type="checkbox"/> ... Parti 1	<input type="checkbox"/> ... Parti 5
<input type="checkbox"/> Parti 2	<input type="checkbox"/> Parti 6
<input type="checkbox"/> Parti 3	<input type="checkbox"/> Parti 7
<input type="checkbox"/> Parti 4	<input type="checkbox"/> Parti x

Seront mentionnés, les partis politiques et groupement politiques ayant déposé une demande en vue de bénéficier de la première fraction de l'aide publique et figurant sur la liste établie par arrêté du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer publié au Journal officiel.

Autre⁴⁰ :

déclare ne pas vouloir me rattacher à un parti ou groupement politique pour la répartition de l'aide publique prévue à l'article 9 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée.

Fait à, le

Signature du candidat :

³⁸ Rayer la mention inutile.

³⁹ Cocher la case correspondant au choix du candidat.

⁴⁰ Indiquer le nom du parti ou groupement de rattachement s'il ne figure pas dans la liste ci-dessus.